

LES FEMININES

Terrain:

Dimensions spécifiques (voir RTI page 10), uniquement en compétitions féminines

Boules:

88 mm mini, dans TOUTES les compétitions (y compris masculines)

Accès aux compétitions masculines traditionnelles:

- Propagande et Promotion: sans restrictions, sauf 1^{ère} et 2^{ème} Division Féminine en concours réservé exclusivement à la 4^{ème} Division.
- Officiels: dans la Division de leur licence, sauf Simple (participation interdite)

AS 3^{ème} et 4^{ème} Division:

1^{ère} et 2^{ème} Division non autorisées.

Points de classification:

- Dans les compétitions féminines et masculines attributives.

Handicap:

Dans toutes les compétitions traditionnelles auxquelles elles participent (y compris officiels féminins)

F-18 surclassées:

- Peuvent participer aux Championnats de France Doubles ou Triples Féminins. Une Cadette « Collectif France Jeunes » est assimilée F2, une Cadette « Collectif Espoir » est assimilée F3 et les autres Cadettes F4
- Peuvent évoluer dans toutes les compétitions masculines adultes (sauf Championnats de France Simple, Double, Quadrette, Tir, et le Championnat des Clubs masculins pour les F-18 1^{ère} année) et féminines adultes (sauf Championnat de France Simple et Tir), même si une compétition réservée aux Jeunes est organisée dans leur CBD.